



LDPA : La Direction Pas Académique

Journal Syndicalo-satirique des directeurs.trices de la CGT éduc'action 35

Périodicité: A chaque « grand messe » pour que les directrices et directeurs ne s'ennuient pas... et quand les demandes institutionnelles inutiles nous laissent le temps de rédiger...

Mars 2024



Sommaire

Page 1: Edito

Page 2: Inclusion sans moyens/ Évaluations d'école

Page 3 : Nationalisons les écoles privées

Page 4 : Loi Rilhac/Antifascisme

Pour un printemps des luttes dans l'Education Nationale !

Directrices et directeurs, combattons les politiques managériales et libérales dans l'Education ! Luttons pour une école émancipatrice !

Éducation nationale, priorité gouvernementale ultime ? Il y a longtemps que cette promesse Macron a fait long feu au regard de sa politique éducative: empilement de ministres depuis un an, enchaînement des contre-réformes, tri social, recrutement et attractivité en panne... Tout concourt à montrer surtout son mépris à l'égard du Service public d'Éducation et des personnels : mépris en termes de salaires et de postes, mais aussi vis-à-vis du professionnalisme des personnels en accentuant le contrôle de leurs pratiques. Dernier acte de mépris : la coupe budgétaire de 10 milliards de dépenses de l'État et l'obligation faite au MEN de rendre 692 millions d'€. C'est autant de postes statutaires et d'augmentations de salaires que le gouvernement veut faire sauter. Pour la CGT Éduc'action, il est temps de casser ce cercle vicieux et d'exiger une autre politique pour les Services publics.

Ce fut notre message lors de la journée de grève du 19 mars

Mais, comme en Seine-Saint-Denis (93), qui se bat pour un plan d'urgence dans l'Education Nationale, c'est bien un mouvement reconductible et prolongé qu'il nous faut construire pour gagner.

Les directeurs et directrices doivent être en première ligne dans ces luttes pour y porter aussi leurs revendications : augmentation du temps de décharge, reconnaissance du rôle décisionnaire du conseil des maîtres, augmentation indiciaire,... loin des politiques de management que l'on veut nous imposer et que nous continuerons à combattre.

Les directeurs.trices-rédacteurs.trices

XXX
XXX
XXX

On va quand même pas donner nos noms à nos chefs

Brève de Direction

Y'a des directrices et directeurs d'école à la CGT?

Ouï! Mais on ne sait jamais dans quel syndicat CGT les faire adhérer car ils sont à la fois professeurs, concierges, psys, secrétaires, comptables, standardistes,...



Inclusion sans moyens, disparition de la médecine scolaire, ça retombe aussi sur les directrices et directeurs!

Bientôt 19 ans après la loi du 11 février 2005, il est essentiel de faire un bilan de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le nombre d'élèves a doublé dans les classes passant de 210 000 à 430 000 entre 2004 et 2021. Cette loi était nécessaire mais elle devait être accompagnée de moyens humains et financiers or, ceux-ci sont très insuffisants au regard des besoins. Nous le constatons dans notre quotidien d'enseignant.e.s et de directrices. **La solitude des équipes enseignantes et des directeurs face à cette inclusion sans moyens** est criante et met en péril les conditions de travail et les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves. En théorie, tout est prévu mais la réalité est bien différente :

– **Les médecins scolaires ne sont pas en nombre suffisant** et ne se déplacent plus dans les écoles. Les directeurs doivent remplir les PAI, rédiger les PAP, les PPS. Cela est associé au fait que la liste d'attente pour des RDV médicaux et paramédicaux s'allonge et nous n'avons plus aucun soutien médical.

– **Les visites médicales sont aléatoires** selon les secteurs. Certains élèves rencontreront une infirmière de PMI et une infirmière scolaire en CP et CE2 alors que d'autres n'auront qu'une visite sur toute leur scolarité primaire. Dans ses programmes, l'Education Nationale promeut l'éducation à la santé mais l'institution n'est pas capable d'assurer les visites médicales obligatoires. Ces visites sont essentielles pour le dépistage des troubles visuels, auditifs mais également pour le repérage de violences psychologiques, sexuelles ou physiques. C'est encore un soutien qui disparaît peu à peu pour les élèves.

– **Et que dire du manque cruel d'AESH ?** Comment expliquer à des parents qui reçoivent une notification AESH pour leur enfant qu'il/elle ne sera pas accompagné.e car les moyens humains ne sont pas suffisants? A quand une véritable formation et un statut pour les AESH qui œuvrent pour que les élèves en situation de handicap progressent et s'épanouissent à l'école ? **C'est encore une fois les directrices que les parents viennent voir. Nous ne pouvons que comprendre le désarroi des parents, leur incompréhension et la colère (légitime) des parents qui se retournent souvent dans un premier temps contre nous.** Ce manquement crée des situations de violence dans les classes aussi bien pour les élèves qui ne sont pas accompagnés que pour les autres élèves de la classe et les enseignant.e.s qui ont à cœur de faire progresser tous les élèves et qui s'épuisent dans la gestion de la classe et des parcours personnalisés à mettre en place.

– **N'oublions pas non plus le nombre d'enfants qui n'obtiennent pas de place dans la structure** qui leur serait bénéfique. Comment nos ministres peuvent-ils parler de bienveillance alors que des enfants sont en souffrance dans les classes traditionnelles qui ne répondent pas à leurs besoins, à leurs troubles, à leurs maladies ? Il s'agit d'une véritable maltraitance organisée. Combien d'enseignant.e.s redoutent d'aller au travail car ils ne savent pas gérer ce genre de troubles ou de maladies. Que répond notre hiérarchie? « Faites au mieux »

La CGT éduc'action revendique (entre autres) et se bat donc pour:

- Un vrai salaire, un vrai statut, un vrai métier pour les AESH
- La création des 1000 places manquantes en IME, ITEP, SESSAD
- Un plan de recrutement et de revalorisation de la médecine scolaire

Evaluations d'école : nous continuons à les refuser dans l'unité Résistons toute et tous ensemble



Les évaluations d'école, c'est toujours NON !

À l'initiative du Conseil d'Évaluation de l'École, instance créée par la loi « pour une École de la confiance », les autorités académiques imposent aux personnels les évaluations d'école, composées d'une auto-évaluation que doivent mettre en œuvre les équipes, et d'une « évaluation externe », qui peut parfois s'apparenter à un véritable audit, menée par des groupes d'évaluateurs constitués par les DSDEN.

Au moment où les conditions de travail sont dégradées comme jamais et principalement par le manque de personnels, notamment dans le remplacement, dans les RASED ou dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et alors que le ministre prévoit 1709 nouvelles suppressions de postes d'enseignantes et enseignants du 1^{er} degré à la rentrée 2024, comment peut-on demander aux personnels de « s'auto-évaluer » ?

Les évaluations d'école tendent à rendre les équipes seules responsables des difficultés de fonctionnement des écoles, alors que les ministres successifs et leur politique d'austérité en sont en réalité à l'origine.

Les personnels n'ont pas besoin d'auto-évaluations chronophages pouvant conduire à une mise en concurrence des écoles et des personnels. Les collègues vivent cette injonction à mettre en place ces évaluations comme une pression permanente dans le cadre du « tout évaluation » voulu par le ministère. Ce ne sont pas d'évaluations d'école dont les personnels ont besoin mais bien de créations de postes à hauteur des besoins et de temps pour pouvoir travailler collectivement dans le cadre de la liberté pédagogique !

Les évaluations d'école sont ainsi perçues par les personnels ayant été contraints de les mettre en œuvre (souvent sous les pressions hiérarchiques) au mieux comme inutiles, infantilisantes et chronophages, au pire comme maltraitantes.

Les personnels n'acceptent pas la mise en place de ces évaluations et dans certains départements ils résistent, le plus souvent dans un cadre intersyndical (motion d'école ou de réunions syndicales, audiences, courriers...). Ces mobilisations peuvent permettre d'éviter les pressions, voire de ne pas être contraints d'entrer dans le dispositif. Nos organisations syndicales appellent donc les personnels à développer et amplifier ces actions.

Il est grand temps que le ministère laisse les collègues travailler sereinement !

Ainsi, les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC continuent à exiger l'abandon des évaluations d'école, la fin des pressions hiérarchiques et des menaces de sanctions visant les équipes et les personnels s'y opposant ou refusant d'entrer dans un tel dispositif.

Elles invitent les collègues à continuer de résister aux pressions visant à tenter d'imposer ces évaluations d'école et à organiser collectivement la résistance, dans un cadre intersyndical. Elles continuent également de soutenir et d'accompagner les équipes qui subissent des pressions.

Nos organisations syndicales ont ainsi décidé de demander audience en commun auprès du ministre pour porter ces exigences et nos revendications sur ces questions.



École privée, séparatisme scolaire et social... ça suffit !

Une seule solution: Nationalisation!

Pour un seul service public, unique, laïc d'Éducation

En seulement quelques semaines à la tête du très conséquent ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et des jeux olympiques, l'ex ministre Oudéa-Castera a réussi l'exploit d'enchaîner assez de controverses pour faire prendre conscience au grand public du **poids de l'École privée** dans le système éducatif français, de son rôle dans le **creusement des inégalités** et le contournement du système par les « élites » afin de préserver la reproduction sociale.

Sa nomination montre une nouvelle fois qu'on peut être ministre de l'Éducation nationale tout en faisant le choix pour ses enfants d'une scolarité dans l'enseignement privé. Ce choix personnel caractérise le fait que pour les familles les plus favorisées, le service public d'éducation n'est pas assez bien (même dans les quartiers parisiens privilégiés) pour elles. Rien ne remplace l'enseignement privé, même si les établissements choisis sont parmi les plus réactionnaires (brutalité, sexisme, enseignement religieux imposé...) et élitistes. En refusant le système et ses règles (écoles de secteur, Parcoursup...), en usant d'excuses fallacieuses, en soutenant un établissement jugé hors la loi par son propre ministère et en pointant du doigt l'Éducation nationale et ses personnels, **l'ancienne ministre est la porte-drapeau d'un séparatisme social et scolaire assumé de la part des classes dirigeantes (pour ne pas dire de la bourgeoisie)**. Impensable et inacceptable alors qu'elle est la garante de l'Institution et des valeurs d'égalité que celle-ci doit porter. C'est également le reniement le plus complet de l'engagement pris par son prédécesseur Ndiaye en matière de mixité, mais aussi la marque de fabrique d'un gouvernement assumant clairement de liquider les Services publics et d'ancrer l'École du tri pour optimiser la reproduction sociale des plus favorisés-es.

Pour la CGT Educ'action, l'affaire Oudéa-Castéra rappelle à tout le monde que l'opposition École publique-École privée existe toujours au détriment de la première. Contournement de la carte scolaire, faiblesse de la mixité sociale, inégalités scolaires... le tout généré et alimenté par un très important financement public (75% provenant de l'État et des collectivités territoriales) instauré par la loi Debré. L'État a donc lui-même mis en place une concurrence déloyale dont profitent ses plus hauts responsables. En introduisant la scolarisation obligatoire dès 3 ans sans remettre en cause la prise en charge des dépenses de fonctionnement du privé par les collectivités territoriales, la loi Blanquer a renforcé cette inégalité et le « détournement » des fonds publics vers le privé. À l'heure où l'enseignement public a besoin de moyens pour recruter et former ses personnels, pour équiper ses écoles-établissements-services et appréhender la transition écologique, pour augmenter ses personnels, pour lutter efficacement contre le séparatisme social et scolaire, pour garantir un grand service public d'Éducation nationale unifié, laïc et gratuit (porteur de cohésion sociale), **la CGT Educ'action exige la nationalisation de l'enseignement privé et l'abrogation de la loi Debré**. Elle exige également le réengagement financier de l'État et une augmentation significative de la part du PIB allouée à l'École avec un seul mot d'ordre : fonds publics pour École publique.

On vous offre ça juste parce qu'on n'aimait ni notre ancienne ministre ni sa politique... C'est (un peu) gratuit mais on a rigolé.

J'ai commencé ma collection de casseroles début janvier, et grâce à Mediapart, j'ai déjà tout ça !



Loi Rilhac: le retour ! (...et c'est toujours non !)

La loi Rilhac, votée en décembre 2021 avait instauré une "autorité fonctionnelle", qui donne davantage de missions et de responsabilités aux directrices et directeurs d'école. **Pas de grand changement** si ce n'est la fameuse « autorité fonctionnelle ». **Côté moyens supplémentaire : toujours rien !** Sur le terrain, cette loi n'a apporté aucune réponse aux principales revendications des directrices et directeurs que sont prioritairement l'augmentation des temps de décharge et le besoin d'aide administrative.

Deux ans après, Cécile Rilhac revient à la charge contre le fonctionnement horizontal des écoles en déposant une proposition de loi visant à donner un nouveau statut juridique aux écoles par la création des établissements publics locaux d'enseignement primaire (EPLP)

Les objectifs de cette proposition de loi sont :

- la **création d'un « établissement public local d'enseignement primaire »** regroupant une ou plusieurs écoles, doté de moyens matériels et humains propres, d'une autonomie de gestion financière,
- l'octroi d'une décharge totale aux directeurs et directrices des établissements, à partir de 10 classes, et d'un poste aide administrative pour ceux de plus de 18 classes.
- le pouvoir décisionnaire du conseil d'école au niveau de l'organisation pédagogique, permettant d'acter l'organisation de la journée de l'enfant.
- la création de pôles éducatifs territoriaux réunissant les acteurs publics et associatifs œuvrant dans les domaines de l'éducation, du sport et de la jeunesse, sur le modèle des cités éducatives ou des territoires éducatifs ruraux.

Cette proposition recycle de vieilles solutions déjà maintes fois proposées et rejetées. En effet, du projet d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) en 2007, à la tentative de créer des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) », les tentatives d'imposer aux écoles un statut d'établissement public du 1er degré sont récurrentes. **À chaque fois la mobilisation des enseignant-es, des collectivités locales et des parents d'élèves a fait échouer ces projets.** La création d'un « établissement public local d'enseignement primaire », entité qui disposerait d'une personnalité morale, impliquerait de fait la création d'un statut de chef-fe de cet établissement; proposition massivement rejetée par les enseignant-es lors des différentes consultations ministérielle et syndicale. Ce statut n'est à ce stade pas défini mais risquerait fortement **d'installer à terme un personnel d'encadrement dans l'école.** Dans l'exposé des motifs, C. Rilhac pointe à juste titre que « la répartition des moyens entre les écoles est également problématique ». Mais à de réels maux, elle apporte un mauvais remède : un statut juridique ne conduit pas à un renforcement des moyens. Si la création d'une décharge totale de direction à partir de 10 classes satisfait une de nos revendications (et s'avèrera très « alléchante » pour un grand nombre de collègues courant perpétuellement après le temps...), quid de la majorité des écoles qui se situent en dessous de ce seuil et qui sont celles qui ont actuellement le plus de besoins et le moins de temps ? Quant à la proposition de créer un poste d'aide administrative, demande massivement exprimée par la profession, cantonner cette mesure aux seules écoles de plus de 18 classes ne concernerait que 1,4% des écoles publiques françaises ! Rien ne définit le statut de ce poste, ni sa quotité, ni les missions de la personne qui l'occupera.

Il est évident que cette nouvelle « loi Rilhac » ne règlera aucune des difficultés rencontrées par l'École et n'accède à aucune des revendications des personnels et de la CGT Educ'action. Son application n'amènera que discorde, expression des individualismes et mise en concurrence des personnels.

Non à la loi Rilhac 2 ! De réels moyens pour la direction d'école !

Entrisme de l'extrême-droite dans les écoles: Directeur.trice.s ne restez pas seul.e.s face à la bête immonde!

Dans notre département, au moins 2 écoles ont eu affaire à des collectifs proches de l'extrême-droite (« Parents vigilants », émanation du Parti d'Eric Zemmour et « Mamans louves »). Ces collectifs sont dangereux pour nos collègues, et ce sont les directeurs et directrices qui se retrouvent en 1^{ère} ligne. En général, ce sont les cours ou activités prévues par les enseignant-es qui sont visées : sorties scolaires, contenus des cours, ateliers et conférences organisés dans les établissements. Les thématiques visées sont toujours les mêmes : la lutte contre les LGBTIphobies, les droits des personnes migrantes, l'éducation à la vie sexuelle et affective.

En cas de problème et d'entrisme de ces groupes: NE RESTEZ PAS SEUL.E.S!

Contactez nous pour que nous le signalions à notre administration et pour votre protection.

COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
Une lutte syndicale à part entière

Les syndicalistes ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le fascisme.

CGT

VIS

CONTRE L'ENTRISME PROTEGEZ LA PROXIMITÉ SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

cg

visa